

## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/01

**Objet** : ECRITURE ET SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE "QUARTIERS 2030"

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, la commune s'est engagée, avec la Communauté urbaine de Dunkerque, l'Etat, les collectivités concernées et leurs partenaires, dans l'élaboration du nouveau contrat de Ville « Engagements 2030 » en faveur des quartiers prioritaires ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 qui dresse la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la commune, les secteurs prioritaires sont : Cité des Cheminots sud, Cité Liberté, quartier Guynemer Jean Bart et Zac des jardins, dénommés dans le décret Quartiers Ouest auxquels s'ajoutent à l'Est, le quartier Carnot/Dolet.

Considérant que la commune de Saint-Pol-sur-Mer participe activement à l'élaboration de ce projet de territoire et au contrat de Ville en mobilisant ses partenaires, institutionnels et associatifs, plus particulièrement ceux agissant en proximité ainsi qu'en animant une démarche pour écouter les habitants de ces quartiers, pour entendre et échanger sur leur vécu et leurs attentes par rapport à leur vie quotidienne dans différents domaines : vie du quartier, cadre de vie, éducation, emplois, santé, vie sociale et citoyenne, pratiques sportives, loisirs...

Ces démarches partenariales s'inscrivent dans l'élaboration du projet territorial de cohésion sociale et urbaine piloté par l'intercommunalité, dont les orientations principales envisagées, conformément à celles fixées par l'Etat, sont :

- Tendre vers le plein emploi dans les quartiers prioritaires
- Œuvrer pour l'éducation des jeunes (0-25 ans) sur tous les temps
- Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants des quartiers
- Promouvoir la santé et le bien être sur les quartiers et garantir l'accès aux soins
- Donner envie et accompagner l'accès à la culture et au sport
- Favoriser l'accès aux droits et aux services publics
- Améliorer la tranquillité et la sécurité publique

A ces orientations, s'en ajoute une, transversale : accompagner l'exercice de citoyenneté, soutenir la participation et le vivre ensemble, promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations.

La commune de Saint-Pol-sur-Mer et la ville de Dunkerque contribueront à l'écriture du nouveau contrat de ville pour ce qui concerne leur territoire puis animeront l'élaboration de la déclinaison de ces orientations sur la commune et la commune associée, en tenant compte de leurs spécificités.

Seront signataires, a minima, du contrat de ville « Quartiers 2030 » (2024-2030) : l'Etat, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Département du Nord, la Région des Hauts de France, les communes concernées.

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**AUTORISE**

- L'engagement de la ville dans cette nouvelle démarche contractualisée ;
- Monsieur le Maire ou son représentant à négocier et à signer l'ensemble des conventions, courriers et toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre du contrat de ville « Quartiers 2030 » et de ses annexes.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 05/02/2024  
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20240125-49046-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions** : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024

**Délibération** : N° 2024/02

**Objet** : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2024

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Considérant que le vote du Budget spécial 2024 est intervenu à l'occasion de cette même séance du Conseil consultatif ;

Considérant l'importance du rôle des associations "loi 1901" dans la vie locale de la commune ;

Après avis de la commission de finances du 23 janvier 2024 ;

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **DÉCIDE :**

- D'attribuer aux associations, à la Section Communale d'Action Sociale et aux Syndicats, pour l'exercice 2024, les subventions telles qu'elles figurent en annexes ;
- De rappeler que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au Budget Spécial 2024 ;
- De dire que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association, de la Section Communale d'Action Sociale et des Syndicats ;
- De dire que l'octroi d'une subvention supérieure à vingt-trois mille euros (23 000 euros) doit donner lieu à la signature d'une convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer lesdites conventions.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-48638-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024

**Délibération** : N° 2024/03

**Objet** : AIDES AUX ÉCOLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2024

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu la délibération n°120/2002 du 16 décembre 2002 instituant un appel à projet annuel, lancé par la ville, à destination des écoles de la commune pour développer des actions éducatives locales ;

Considérant la volonté de la municipalité, depuis 2020, d'orienter ces actions vers des projets d'éveil culturel et plus particulièrement, pour l'année 2024, sur la thématique « Valeurs de l'Olympisme » ;

Considérant la demande de contribution financière demandée par les différentes écoles de la commune ci-dessous ;

Groupe scolaire	Montant en euros
Elémentaire Anatole France	1 000
Elémentaire Joliot Curie	810
Elémentaire Jean Jaurès	1 000
Elémentaire Langevin	1 000
Maternelle Copernic	1 000
Maternelle Victor Hugo	1 000
Maternelle Langevin	1 000
Maternelle Vancauwenberghe	1 000
Maternelle Joliot Curie	1 000
Maternelle Kergomard	1 000

### LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### DÉCIDE :

- De verser une subvention de 9 810 € à l'Office Central de Coopération à l'école (OCCE), qui sera chargé de la verser aux coopératives des écoles de la façon suivante :

Groupe scolaire	Montant en euros
Elémentaire Anatole France	1 000
Elémentaire Joliot Curie	810
Elémentaire Jean Jaurès	1 000
Elémentaire Langevin	1 000
Maternelle Copernic	1 000
Maternelle Victor Hugo	1 000
Maternelle Langevin	1 000
Maternelle Vancauwenberghe	1 000
Maternelle Joliot Curie	1 000
Maternelle Kergomard	1 000

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-48930-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024

**Délibération** : N° 2024/04

**Objet** : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU POSTE DE CHARGÉ DE COOPÉRATION A L'ASSOCIATION VILLENVIE

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la circulaire n°01-2020 du 16 janvier 2020, relative à la mise en place de convention territoriale globale par la Caisse d'Allocations Familiales, en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) établie entre la CAF du Nord, la ville de Dunkerque et la collectivité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

Considérant les actions menées en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité par les trois communes associées (Saint-Pol-sur-Mer, Dunkerque, Fort-Mardyck) et leurs associations respectives (Villenvie, À tes côtés, AFMACS) ;

Considérant que les collectivités et associations doivent se doter de postes de chargés de coopération dont la mission est d'animer les thématiques sur le territoire et de relayer auprès du chargé de projet CTG (le chargé de coopération superviseur) toutes les informations nécessaires à nourrir les diagnostics et les réflexions ;

Considérant que ces postes sont financés à hauteur de 24 000€ maximum pour un plafonnement à 48 000€ par poste.

Considérant que la commune de Saint-Pol-sur-Mer bénéficie du financement d'1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) et l'association Villenvie de 0,5 ETP ;

Considérant que le versement se fait directement auprès du gestionnaire, à savoir la ville de Dunkerque, qui reverse ensuite l'intégralité des sommes destinées aux postes du territoire communal à la ville de Saint-Pol-sur-Mer ;

Il apparaît nécessaire que la ville de Saint-Pol-sur-Mer reverse, à l'association Villenvie, la somme qui correspond au financement du demi-poste sur une année, soit 12 000€ en 2024.

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **DÉCIDE**

De verser à l'association Villenvie, chaque année, la somme perçue pour le financement du poste de chargé de coopération dont elle bénéficie. Pour l'année 2024, elle est estimée à 12 000 euros.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-49257-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024

**Délibération** : N° 2024/05

**Objet** : VOTE DU BUDGET SPECIAL DE L'EXERCICE 2024

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L 2313-1 et suivants, L 2321-1 et suivants, L 2331-1 et suivant ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République (notamment ses articles 11 et 13) et au regard de l'obligation législative de voter le Budget ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire a été adopté, en application de la loi du 6 février 1992, le jeudi 14 décembre 2023 en conseil consultatif et le vendredi 22 décembre 2023 en conseil municipal ;

Considérant les conditions de préparation du budget spécial 2024, les efforts consentis par la commune pour prendre en compte le maximum de demandes qui se sont exprimées et le recensement des divers besoins de la population ;

Considérant la section de fonctionnement de 11 005 200 euros s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes ;

### LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### DÉCIDE :

- de voter le budget spécial 2024 de la manière suivante :  
  Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- d'adopter le budget spécial 2024 arrêté comme suit :

<b>TOUS MOUVEMENTS CONFONDUS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 005 200	11 005 200

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTEUR DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-48636-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 voix contre** : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -  
VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/06

**Objet** : DÉLÉGATION - ADMISSION EN NON VALEUR

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-523 du 29 juin 2023, relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Vu les modifications apportées au code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22, articles 15,17,18,19, ainsi que les nouveaux articles 30 et 31 ;

Vu l'article D.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, qui précise que le seuil de délégation ne peut être supérieur à 100€ ;

Vu l'article R.276-2 du livre des procédures fiscales qui définit les créances irrécouvrables ;

Considérant qu'il y a un intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur le Maire la délégation d'admission en non-valeur ;

Il est donc proposé au Conseil consultatif de déléguer cette compétence au Maire afin que ce dernier après instruction des propositions transmises par le comptable public, puisse prononcer par arrêté l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100€ ;

Le Conseil sera invité à prendre acte de l'usage fait de cette délégation, au moins une fois par an, au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission.

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **AUTORISE**

- Le Maire pour la durée du mandat, et par délégation du Conseil consultatif à prononcer, par arrêté, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100€.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTEUR DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-48739-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -  
VAMPOUILLE**



Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatih	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/07

**Objet** : CREATION DE POSTE : RESPONSABLE POLITIQUE DE LA VILLE

**Rapporteur** : Madame Martine CABARET

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-8 à L.332-12 et L.422-28 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la demande de l'Etat d'intégrer l'équipe d'ingénierie exerçant des missions du dispositif de politique de la ville au sein des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi permanent de responsable de la politique de la ville et de l'inscrire au tableau des effectif pour les besoins de la Direction de la Cohésion Sociale et des Grands Projets ;

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine CABARET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **DÉCIDE :**

- De créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché/ attaché principal/ attaché hors classe), filière administrative relevant de la catégorie A, à temps complet, pour exercer les fonctions de responsable de la politique de la ville ;

Les missions suivantes structurent le poste :

- Animer la démarche transversale et partenariale pour la co-élaboration du projet social et urbain de territoire, puis du nouveau contrat de Ville qui y sera adossé :
  - Animer la définition de la stratégie et de la méthodologie pour élaborer ce projet et le contrat de ville à l'échelle de Saint-Pol-sur-Mer ;
  - Animer la mise en œuvre de cette stratégie et de cette méthodologie ;
  - Animer la mise en œuvre du nouveau contrat de ville dans ses différentes dimensions (stratégique, opérationnelle et administrative).
- Animer la déclinaison sur le territoire communal du volet social du contrat de Ville :
  - Mobiliser et accompagner les acteurs autour des enjeux et objectifs du projet de territoire/contrat de ville et animer les instances de gouvernance de la politique de la ville ;
  - Piloter la programmation annuelle d'actions ;
  - Accompagner le conseil citoyen porté par Villenvie (conception, renouvellement et appel à candidatures...) et contribuer à son animation.
- Encadrer les ressources pouvant être placées sous sa responsabilité :
  - Animer, accompagner, suivre et contrôler la réalisation des activités ;
  - Effectuer l'entretien professionnel annuel ;
  - Assurer d'autres missions ponctuelles ou temporaires.

Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire titulaire relevant du cadre d'emplois des attachés

territoriaux (attaché, attaché principal, attaché hors classe). Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;

**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-49272-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions :** NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/08

**Objet** : CREATION DE POSTE : CHARGÉ(E) DE COOPÉRATION

**Rapporteur** : Madame Martine CABARET

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu la circulaire n°2020-01 du 16 janvier 2020 portant obligation de remplacer les Contrats Enfance Jeunesse par des Conventions Territoriales Globales

Considérant que la ville de Saint-Pol-sur-Mer, commune associée de Dunkerque est signataire aux côtés de la CAF et de nombreux partenaires (État, département...) d'une Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2022-2025 ;

Considérant que ce conventionnement avec la CAF ouvre droit à un co-financement pour des postes de chargé(e) de coopération ;

Considérant que la fonction de chargé(e) de coopération est une fonction incontournable dans la conduite des projets de territoire. Elle constitue une condition de réussite pré-requise pour piloter un projet global d'amélioration des services aux familles. Positionnée entre le champs politique et technique, elle revêt une dimension stratégique essentielle pour la mise en œuvre d'une politique locale ;

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine CABARET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **DÉCIDE :**

- La création d'un emploi de chargé(e) de coopération « Convention Territoriale Globale » à temps complet dont les missions seront les suivantes (liste non exhaustive) :
  - Proposer, organiser, développer, coordonner et évaluer les actions et projets.
  - Réaliser et conduire le projet éducatif du territoire.
  - Être l'interlocuteur(rice) de la CAF dans la démarche de CTG.
  - Être garant(e) d'une démarche éducative partenariale et contribuer à la mise en place d'outils, d'analyse et d'évaluation de l'ensemble des projets inscrits dans la CTG.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial, ou relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) ou de celui des animateurs territoriaux (animateur, animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe). Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Ce contrat sera

conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans si le poste n'a pu être pourvu par un agent titulaire au terme du contrat.

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;

**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents et actes afférents à cette décision.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-49274-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions :** NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/09

**Objet** : CONSTITUTION D'UN SERVICE COMMUN DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

**Rapporteur** : Madame Nathalie LEFEBVRE

Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales permettant la création de service commun entre l'établissement public de coopération intercommunale et des communes membres ;

Considérant que la prévention des expulsions locatives a été identifiée comme un axe majeur de collaboration, dans la continuité du Plan Logement d'Abord porté par l'agglomération, s'appuyant sur une mise en œuvre à l'échelle de chaque commune de l'agglomération ;

Considérant que la commune s'inscrit depuis de nombreuses années dans une politique de prévention des expulsions et ceci dans le cadre d'un large partenariat construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'objectif de ce partenariat est d'éviter les expulsions qui constituent une véritable déchéance sociale pour les familles.

Considérant les évolutions sociétales, réglementaires et la pression de plus en plus forte sur les enjeux liés à l'habitat ;

Considérant la volonté de la communauté urbaine de Dunkerque ainsi que des communes de Ambouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Craywick, Dunkerque, Ghyvelde, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Tétéghem-Coudekerque-Village et Zuydcoote de constituer un « service commun de prévention des expulsions locatives » ;

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du service sont précisées dans la convention et ses annexes jointes ;

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie LEFEBVRE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **DÉCIDE :**

- D'intégrer la constitution d'un service commun de prévention des expulsions locatives ;



**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTEUR DU : 05/02/2024  
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20240125-49278-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions :** NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/10

**Objet** : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE 540AT0633

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'inaliénabilité des biens du domaine public,

Vu la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal.

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionné par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements couvrant l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 19 décembre 2022 ;

Considérant le projet de construction de futurs logements individuels du groupe Flandre Opale Habitat, initié et validé dans le cadre de la reconstitution d'offre locative sociale du projet NPNRU ;

Considérant que la parcelle cadastré 540AT0633, d'une contenance de 1.238,00 m<sup>2</sup> et classé en zone UB3 du PLUIHD, caractérisée par des tissus urbains denses et groupés, appartient au domaine public de la collectivité ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder gracieusement la parcelle cadastré 540AT0633 au groupe Flandre Opale Habitat ;

Considérant que pour réaliser cette cession, il est nécessaire que cette parcelle soit désaffectée et déclassée du domaine public communal ;

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### **DÉCIDE :**

- De prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle 540AT0633 d'une contenance de 1.238,00 m<sup>2</sup> sise rue des Bleuets ;

**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-49270-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions :** NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE - VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du jeudi 25 janvier 2024**

**Délibération** : N° 2024/11

**Objet** : COMPTES RENDUS TECHNIQUES ET FINANCIERS DES CONCESSIONNAIRES DE LA RESTAURATION

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu la délibération n°65/2021 prolongeant la délégation de service public de la restauration municipale à la société SOGERES pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 aout 2022 ;

Vu la délibération n°64/2021 réaffirmant le choix d'une délégation de service public pour le service de restauration municipale ;

Considérant que la société ELIOR a remporté le marché établi pour la prise en charge du service de restauration municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour une durée de 6 ans ;

Considérant que le contrat de délégation de service public entre la ville et le concessionnaire impose à ces derniers de fournir un compte rendu annuel portant sur l'exercice précédent.

Considérant que ces comptes rendus ont été transmis aux membres de l'assemblée à titre d'information ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**PREND ACTE :**

- Des comptes rendus techniques et financiers des sociétés SOGÉRÈS et ÉLIOR portant sur l'exercice 2022.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 05/02/2024  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20240125-49261-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 janvier 2024  
pour la séance du jeudi 25 janvier 2024

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme MAES à Mme OUGHAZDI, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme ANDRIES à Mme MOUTENET-LENOIR, M. NAVE à Mme VAN DEN BROECKE, Mme KUZNIEWSKI à M. BRICHE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme LEGROS à M. BAYRAKTAR.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*